

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois août, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-huit août deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Jean-Claude ABADIE

**Absents ayant donné pouvoir :** Monsieur Stéphane ALLAIS à Madame Martine RENAUD, Madame Nicole MANGOT à Madame Annie COURCY, Monsieur Rudy BESSARD à Monsieur Philippe CHANABAUD

**Absents excusés :** Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Eric FERAUD

**Absents :** Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY

Date de la convocation : 18/08/2022	Nombre de votants	16
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	23 Suffrages exprimés	16
Nombre de membres présents	13 Pour	16
Nombre de procuration	03 Contre	00

### 22.61 Commissions permanentes du Conseil Municipal - Elections visant à pourvoir les sièges vacants suite à la démission d'une conseillère municipale

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former en son sein des commissions, chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Conseil Municipal, par délibération du 26 mai 2020, a créé neuf commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Par courrier reçu en mairie le 12 juillet 2022, Madame Marie-Christine HENRY a informé Monsieur le Maire de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

Cette démission a pour effet de rendre vacant le siège qu'elle occupait dans trois des neufs commissions permanentes du Conseil Municipal :

- Commission gestion du personnel
- Commission vie des écoles
- Commission vie sociale et seniors

Il convient donc de pourvoir, dans chacune des commissions susvisées, le siège vacant. Afin de respecter le principe de représentation proportionnelle reflétant la composition du Conseil Municipal, et conformément à la répartition des sièges arrêtée par délibérations du 26 mai 2020 et du 25 juin 2020, seuls les membres de la liste Marsilly 2020 peuvent se porter candidats.



AR Prefecture

017-211702220-20220823-2261-DE  
Reçu le 25/08/2022  
Publié le 25/08/2022

Marsilly, le 24 août 2022



Le Maire,  
Hervé PINEAU

Le Secrétaire,  
Jacques GUÉNEAUD